



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**BENOIT CHARETTE REMET LA MÉDAILLE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE À ERNEST LABELLE**

Saint-Eustache, le 20 décembre 2010 – C'est un beau cadeau de Noël qu'a reçu aujourd'hui le président de la Corporation du moulin Légaré, M. Ernest Labelle. En effet, le député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette, lui a remis la médaille de l'Assemblée nationale afin de souligner, de manière toute particulière, son travail des dernières décennies pour protéger et promouvoir le riche patrimoine historique du Vieux Saint-Eustache.

Né à Sainte-Thérèse de Blainville, M. Labelle est le descendant d'une longue lignée d'artisans de Saint-Eustache. Il a été archiviste aux Archives nationales du Canada, ainsi que pour le Port de Montréal. Il s'est spécialisé en histoire de la navigation, du développement des eaux navigables et des activités portuaires au Québec.

Le nouveau récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale a été directeur de la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, de même que directeur et vice-président du Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes. Il est membre du Conseil des arts et de la culture de Saint-Eustache, en plus d'être membre de la Corporation du moulin Légaré depuis 1994. En 2007, M. Ernest Labelle a reçu un Prix hommage lors de l'événement Arts en fête.

« Je tenais à saluer ce grand défenseur et promoteur de la culture, de l'histoire et du patrimoine eustachois. Le travail de M. Labelle a permis à nombre de nos compatriotes de mieux connaître nos racines et comprendre le parcours de notre nation. Pour toutes ces raisons, je le remercie chaleureusement en lui rendant un hommage bien mérité », a souligné M. Benoit Charette.

La Médaille de l'Assemblée nationale est à l'usage exclusif des parlementaires de l'Assemblée nationale. Elle est remise à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est également offerte à des députés, autres élus ou personnalités comme cadeau officiel lors de missions de parlementaires de l'Assemblée nationale à l'extérieur du Québec ou à l'occasion d'accueils à l'Assemblée nationale. Elle est fabriquée en laiton, fini antique laqué. Elle est une reproduction de la médaille gravée par l'artiste Serge Santucci. L'avvers représente une vue stylisée de l'Hôtel du Parlement. Le revers, qui illustre une effigie du premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, Jean-Antoine Panet, est une partie de la toile de Charles Huot Le Débat sur les langues qui ornent la salle de l'Assemblée nationale. L'inscription 1792 indique les débuts du parlementarisme québécois. Ses récipiendaires sont dûment enregistrés à l'Assemblée nationale, et ce, pour la postérité.

-30-

Renseignements : Benoit Charette
450 623-4963